

Le premier ministre a mentionné une autre modification apportée au personnel du ministère; on l'a grossi en nommant le très honorable Arthur Meighen, ancien premier ministre du Canada, au poste de ministre sans portefeuille. Je diffère d'opinion avec le sénateur Meighen sur bien des points, je ne pense pas pouvoir approuver la majeure partie de ce qu'il aura à dire au sujet de la politique de son parti, mais je partage l'admiration des honorables députés de l'opposition pour ses brillantes qualités de parlementaire et ses aptitudes exceptionnelles pour la direction de la Chambre où on l'a nommé. A titre d'ancien adversaire politique et encore plus à celui de vieil ami personnel, je lui offre mes meilleurs vœux de succès dans la direction de son parti au Sénat, qui vient de le choisir comme son leader.

Hier, en assistant à l'imposante cérémonie de l'ouverture du Parlement, je n'ai pu me retenir de songer aux curieuses vicissitudes dont la vie publique nous donne tant d'exemples, en voyant l'ancien chef du parti conservateur, un ancien premier ministre du Canada, occuper le poste de leader de la Chambre haute, à la gauche de Son Excellence le Gouverneur général, tandis que son ambition l'a toujours porté vers la Chambre des communes. Je réfléchissais en même temps qu'à la droite du Gouverneur général on voyait, dans la personne du premier ministre actuel, un homme qui pendant un certain temps avait plutôt aspiré à la Chambre haute et dont l'ambition avait été frustrée parce que son chef à cette époque n'avait pas voulu consentir à la nomination qu'il convoitait. En promenant mes regards sur ces deux hommes, je ne pouvais m'empêcher de me demander quel serait dans l'avenir l'effet de ce duumvirat placé à la tête du parti conservateur.

Le très hon. M. BENNETT: Il en résultera la disparition prochaine de deux ou trois sénateurs.

Le très hon. MACKENZIE KING: Espérons qu'il en résultera autre chose encore. Jusqu'à présent, j'avais pensé que la citadelle du parti conservateur n'avait pas de place pour plus d'un gros canon. Cependant, nous allons attendre et nous verrons bien.

Mettant de côté cette plaisanterie que mon très honorable ami n'a pas cru devoir accepter dans le même esprit, je pense que le pays, encore plus que le très honorable premier ministre, sera heureux d'apprendre qu'il a abandonné l'un de ses portefeuilles et verra d'un bon œil tous ses efforts pour renforcer son ministère.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je ne me propose pas de critiquer la conduite pas-

sée du premier ministre (M. Bennett), ni de lui donner des conseils pour l'avenir. Je saisis simplement cette occasion de féliciter mon honorable ami (M. Rhodes) pour sa nomination au ministère des Finances. Nous savons que c'est un ministère important et qu'il apportera une grande habileté à l'exercice de ses fonctions. Nous espérons qu'il aura du succès dans la tâche dont il est chargé. C'est ce que nous souhaitons au nouveau ministre des Finances. Je profite de la même occasion pour féliciter mon honorable ami l'ancien ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Gordon) de sa nomination au ministère du Travail.

Au cours de mes relations avec l'honorable ministre, l'été dernier, il m'a été donné d'apprécier ses bons offices. Je puis donc affirmer, monsieur l'Orateur, que le nouveau ministre du Travail possède déjà toute mon estime. Que l'on me permette de féliciter de nouveau les deux honorables ministres et de répéter ici que je n'ai aucun conseil à donner au premier ministre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): propose de lever la séance.

Monsieur l'Orateur, je dois déclarer que le Gouvernement n'a rendu aucun décret relativement à la canalisation du Saint-Laurent. Je me suis assuré qu'il en était bien ainsi. Aucun décret portant sur cette question n'a été adopté depuis la dernière session.

(La motion est adoptée et la séance est levée à quatre heures moins dix.)

Lundi, 8 février 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

ACCUSATIONS DE L'HON. G. N. GORDON

MOTION TENDANT À CONSTITUER UN COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): A ce moment de nos délibérations, je désire proposer une motion dont j'ai donné avis jeudi dernier et qui est inscrite aux procès-verbaux de la Chambre. En présentant cette motion je demande la permission d'expliquer que les incidents qui l'ont motivée ont eu lieu récemment à Hamilton.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je ne veux pas interrompre mon honorable ami (M. Guthrie), mais je lui ferai observer, vu que nous n'avons pas été prévenus que cette question serait discutée cet après-midi, que les règles de la procédure